



DELIBERATION DU COMITE DU POLE  
DU PAYS DU LUNÉVILLOIS

Le Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, régulièrement convoqué le 17 juin 2020 a tenu, pour la première fois depuis la publication de l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, une réunion à distance, par visio et audioconférence, le 24 juin 2020 à 19h00 sous la présidence de M. Hervé BERTRAND, Président.

Après avoir ouvert la séance, le Président a procédé à l'appel nominal des membres de l'Assemblée.

**Etaient présents :**

M. BERTRAND Hervé, Mme COLAS Claudine, M. DEWAELE Jacques, M. DUJARDIN Bruno, M. GELLENONCOURT Laurent, M. GENAY François, Mme GEORGES Marie-Jo, M. GEX Christian, M. LARDIN Francis, M. LAVOIL Jacques, M. MARCHAL Michel, M. MULLER Bernard, M. Fernand PHILIPPE, M. PISTER Jacques, Mme VAUDEVILLE Sabrina, Mme VILLAUME Damienne.

**Etaient excusés avec pouvoir :**

M. MARQUIS Noël excusé pouvoir à M. GENAY François

**Etai(ent) excusé(s) :**

M. DANIEL Philippe, Mme FARRUDJA Annie, M. KURKIENCY Jonathan, M. MERCIER Thierry, M BIENTZ Guy excusé-remplacé par M. LAVOIL Jacques, Mme JACQUOT Dominique, M. de GOUVION SAINT CYR Laurent excusé-remplacé par M. PHILIPPE Fernand, Mme FALQUE Rose Marie, M. LAMBLIN Jacques, M. ACREMENT René, M. ARNOULD Philippe, M. MAILLIOT Frédéric, M. MARTIN Jean-Paul.

**Voix consultatives :** Mme LEHE Sophie et M. RICHARD Claude, excusés.

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme COLAS Claudine.

**2020-026 : FINANCES :**

**DECISION MODIFICATIVE BUDGET MAISON DU TOURISME N°1**

Des ajustements au budget de la Maison du Tourisme sont nécessaires suite à la crise sanitaire et aux demandes de remboursement de groupes qui avaient déjà versé des arrhes, conformément aux conditions générales de ventes des conventions signées avec la Maison du Tourisme.

Aussi il est nécessaire de modifier les crédits inscrits au budget comme suit :

**Fonctionnement dépenses**

Chapitre	Article	Nature	Montant
67	678	Autres charges exceptionnelles	+ 2 500,00 €
022	022	Dépenses imprévues	- 2 500,00 €

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport, après appel nominal des membres de l'assemblée, le Comité du Pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOpte** la Décision Modificative n°1 du budget de la Maison du Tourisme 2020 selon les écritures comptables décrites

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Lunéville

Président, Hervé BERTRAND

